Centre National de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHONE-ALPES

En partenariat avec

Etienne BERAUD
Technicien forestier CNPF
06.16.31.18.94 / etienne.beraud@cnpf.fr
CNPF, Maison de l'Agriculture et de la Forêt
40 rue Terraillet, 73190 SAINT-BALDOPH

Objet : Réunion Valorisation des peuplements feuillus
et de leur multifonctionnalité

Fait à Saint-Baldoph, le 29 mai 2019

Monsieur,

Les parcelles de la Chautagne et de l'Avant-Pays Savoyard sont principalement constituées de feuillus, d'essences variables allant des bois blancs aux feuillus précieux. Ces bois doivent être exploités régulièrement pour conserver leur dynamisme de production et favoriser la croissance des plus beaux arbres. Dans la plupart des cas, il est possible d'éviter la coupe rase en pratiquant des coupes de jardinage. Ainsi, les peuplements feuillus peuvent se renouveler naturellement et sans investissement important par le propriétaire.

Toutefois, il peut y avoir des problèmes sanitaires, par exemple sur le frêne (*chalarose*) et le châtaignier (*sècheresse, chancre, encre du châtaignier*). Il faut alors intervenir rapidement afin de récolter les arbres atteints avant qu'ils ne perdent de la valeur et prévoir leur remplacement. Selon les cas de figure, il est ensuite possible de favoriser la régénération naturelle, ou bien de replanter en « enrichissement » des espèces adaptées à la parcelle.

Pour vous informer sur la gestion de ces peuplements, l'antenne de Savoie du Centre National de la Propriété Forestière organise, en partenariat avec l'Union des Forestiers Privés de Chautagne, une réunion pour répondre à ces questions : *Que dois-je faire de mes parcelles de feuillus ? Quand récolter et quelle est la rentabilité ? Que faire en cas de problèmes sanitaires ?*

Réunion d'information : **Valorisation des peuplements feuillus**
-
Mardi 18 juin 2019, 14h
Église, **Saint-Paul-sur-Yenne (73)**

Cette réunion est gratuite et ouverte aux adhérents de l'Union des Forestiers Privés de Savoie.
Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, vous pouvez contacter le technicien (coordonnées en haut de page).

Nous nous rendrons sur le terrain pour montrer concrètement ce qu'il convient de faire dans des parcelles.
Veuillez-vous équiper en conséquence (bottes, vêtements imperméables).

Nous vous prions d'agréer, M., nos sincères salutations.

Marcel ROSSET
Président de
l'UFP de Chautagne

Etienne BERAUD
Technicien forestier CNPF

*Le CNPF est un établissement public chargé de conseiller **gratuitement** les propriétaires forestiers.*
Il ne réalise aucune action commerciale.